

Le prix Martin-Eli-Weil

de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada

La Société pour l'étude de l'architecture au Canada est une société savante qui se consacre à l'examen du rôle que joue l'environnement bâti dans la société canadienne. Parmi ses membres, on retrouve des ingénieurs en structure, des architectes de paysage, des historiens en architecture, des historiens en urbanisme, puis des urbanistes, des sociologues, des folkloristes et des spécialistes dans des domaines tels la préservation du patrimoine et l'histoire du paysage.

Fondée en 1974 sous la direction de l'architecte en conservation Martin Eli Weil, la Société est présentement la seule association nationale dont l'intérêt se concentre sur l'environnement bâti du Canada sous toutes ses formes.

La Société est donc fière d'encourager tous ceux et celles qui désirent participer au prix Martin-Eli-Weil. Les soumissions doivent être remises sous forme d'essais originaux prêts à être publiés, rédigés dans l'une ou l'autre des langues officielles par des étudiants inscrits à temps plein ou partiel dans une université canadienne.

Le prix Weil consiste en un certificat et un voyage toutes dépenses payées à l'assemblée annuelle de la Société afin que l'essai gagnant puisse être présenté dans le cadre du programme. La Société défraie le transport, jusqu'à quatre nuits d'hôtel et une allocation pour les repas. Le prix comprend aussi la publication de l'essai gagnant par la Société.

Règlements du concours

1 Toutes les soumissions pour le prix Weil doivent être remises sous forme d'essai, rédigé en français ou en anglais, et prêt à être publié. L'exposé doit compter 3000 à 5000 mots et porter sur un sujet qui explore le rôle joué par l'environnement bâti dans la société canadienne. Il peut porter sur un édifice particulier, moderne ou historique, proposé ou déjà existant; sur un complexe de bâtiments reliés, moderne ou historique, proposé ou déjà existant; sur un type de bâtiments (examiné d'après son importance historique, fonctionnelle, structurale ou esthétique); sur les paysages culturels (par exemple, les parcs, les cimetières, les fermes, etc.); sur la vie d'une personne qui a influencé l'environnement bâti; ou sur un problème philosophique, sociologique ou historique rattaché à l'environnement bâti. Les projets architecturaux ne peuvent être soumis à moins d'être conformes aux exigences énumérées ci-dessus.

2 Les soumissions doivent être dactylographiées à double interligne. L'utilisation de matériel visuel est permise s'il n'excède pas 8 po. par 10 po.; il peut être intégré à même le texte ou annexé à la fin. Les soumissions doivent être accompagnées, lorsqu'applicable, de notes, d'une bibliographie, ou de suggestions de lectures antérieures

3 Les exposés doivent parvenir à la Société à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le 31 janvier 1991.**

4 La Société remettra chaque essai au Conseil de rédaction pour évaluation. La décision du Conseil de rédaction est finale. La Société se réserve le droit de ne pas remettre le prix. Tous les efforts possibles seront faits pour informer le gagnant au plus tard le 15 mars 1991.

5 L'exposé jugé gagnant du prix fera partie du programme de l'assemblée annuelle de la Société.

6 Si l'auteur de l'exposé gagnant ne peut être présent à l'assemblée annuelle, le discours sera donné en son absence. Pour remplacer le voyage à l'assemblée annuelle, le gagnant recevra un prix en argent de 100 \$.

7 Toutes les soumissions seront prises en considération pour publication éventuelle. Le Conseil de rédaction informera tous les auteurs de sa décision au plus tard le 15 avril 1991.

8 Les soumissions doivent être envoyées au :
Président
Conseil de rédaction
Société pour l'étude de l'architecture au Canada
C.P. 2302, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5